

Le rôle des établissements dans la construction de l'offre de formation professionnelle et technique initiale

par Maïten Bel *

Plusieurs phénomènes se conjuguent pour introduire un nouveau regard sur les établissements, notamment dans l'enseignement et technologique et professionnel qui nous intéresse ici. Le chômage juvénile conduit à s'interroger sur d'éventuels dysfonctionnements dans la relation entre la formation et l'emploi. Ce constat suscite un questionnement sur les modalités de construction de l'offre de formation. La gestion à un niveau très décentralisé serait-elle un facteur d'amélioration du fonctionnement de cette relation ? Comment se conjuguent les différents niveaux de décision qui jouent un rôle dans cette construction ? Quel rôle peut jouer l'établissement pour améliorer le fonctionnement de cette relation ?

Ces questions guident les résultats présentés dans ce dossier. Mais avant de les présenter, il convient de rappeler le contexte dans lequel se développent ces analyses. Depuis une dizaine d'années, le paysage de l'enseignement technique et professionnel s'est modifié de façon importante :

- globalement, les effectifs scolarisés dans l'enseignement professionnel se réduisent. Ils passent de 804 770 en 1985 à 684 000 en 1994. Sur ce fond d'évolution démographique, la scolarité se prolonge, et les comportements scolaires trouvent un écho dans le mot d'ordre « 80 % d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat ». Si en 1984 un peu plus de 30 % d'une classe d'âge atteint ce niveau, cette proportion a plus que doublé dix ans après ;

- l'activité des Commissions professionnelles consultatives s'intensifie et se marque par une profonde restructuration des diplômes, tant dans leur contenu que leur structure. Elle se manifeste par la quasi-disparition des classes préparatoires aux Certificats d'aptitudes professionnelles au profit de celles préparant à des Brevets d'études professionnelles qui deviennent une propédeutique à la poursuite d'études conduisant à l'obtention du Baccalauréat professionnel. Ainsi, en 1984, 81 % des élèves sortant de BEP entrent dans la vie active, alors que dix ans plus tard plus de la moitié poursuit des études après ce niveau ;
- les lois de décentralisation introduisent un nouvel acteur, le Conseil régional, dans le processus de construction de la carte scolaire. Depuis 1993, la loi quinquennale lui attribue la responsabilité de l'harmonisation des différents modes de formation. Ce processus entame le monopole de pilotage et de gestion de l'institution Education nationale et introduit la possibilité de négociation directe entre établissement scolaire et collectivité territoriale ;
- ces évolutions structurelles sont également accompagnées d'une recherche de densification de relation entre écoles et entreprises. L'alternance est développée au niveau des formations de Baccalauréat professionnel, et les stages en entreprise sont étendus à l'ensemble des formations professionnelles. Cette forme pédagogique contraint tous les établissements à développer des relations avec leur environnement productif ;
- enfin, avec l'objectif affiché d'assurer une meilleure adaptation à leur environnement et une meilleure gestion, l'Education nationale encourage la gestion par projet des établissements, entérinant ainsi leurs différences et leurs capacités stratégiques diverses.

* Maïten Bel, chargée d'études au Céreq, a animé le groupe de recherche intitulé : « Régulation de l'offre locale de formation ».

L'enquête

Les résultats présentés dans ce dossier sont issus d'une recherche portant plus largement sur les constructions et régulations de l'offre locale de formation professionnelle et technique. Ils sont fondés sur quarante cinq monographies d'établissements choisis dans des zones d'emploi à caractère urbain ou rural, à dominante tertiaire ou industrielle. A l'intérieur de chacune des zones d'emploi, on a mené des enquêtes auprès de un à six établissements (en fonction de la structure de l'offre de formation sur la zone). Le choix devait permettre de repérer les phénomènes de concurrence ou de complémentarité qui se jouent entre les établissements. Ceux-ci ont été choisis de façon à couvrir les catégories Lycées professionnels (LP), Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) relevant de l'enseignement public, et dans les zones où il occupe une place importante, des établissements relevant du secteur privé sous contrat.

Le choix des établissements a également été guidé par une variable concernant les spécialités enseignées. On a choisi dans toutes les zones d'emploi un ou des établissements assurant des formations en comptabilité et en électromécanique. Ce choix permettait de voir comment, pour une même spécialité des établissements différents construisaient des relations avec d'autres acteurs et faisaient évoluer leur offre. On a également choisi les établissements assurant des formations qui paraissaient spécifiques aux zones. Les monographies concernant les établissements sont construites à partir d'une grille de restitution organisant les informations autour de trois chapitres :

- les caractéristiques de l'établissement (histoire, structure, positionnement sur la carte scolaire, profil du chef d'établissement, ressources) ;
- son fonctionnement en relation avec ses environnements (divers échelons de l'Education nationale, Conseil régional et élus, entreprises et branches) ;
- l'étude de l'évolution sur dix ans de la structure de formation dans des filières particulières : comptabilité, électromécanique, filière spécifique à la zone d'emploi.

l'existence d'une marge de manœuvre de l'établissement dans la définition de son offre de formation. Celui-ci est pris ici comme une organisation qui, bien que ne pouvant être considérée comme autonome, dispose d'une capacité d'action pour assurer sa survie ou son développement. Les articles présentés ici adoptent différents points de vue pour tenter d'asseoir cette hypothèse.

Se maintenir ou se développer signifie, pour un établissement, attirer des élèves, entretenir un vivier. Pour cela, il lui est nécessaire de se procurer des ressources de natures différentes : autorisation d'ouvrir de nouvelles formations, moyens financiers, équipements et postes d'enseignants, mais aussi places de stage et éventuellement promesses d'embauche. Ces ressources peuvent lui être fournies par différents types d'acteurs constituant son environnement : institution Education nationale, collectivités territoriales, entreprises. Chacun de ces acteurs est porteur d'attentes par rapport à la formation : réussite aux examens, formation de tous les jeunes, qualifications nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, maintien d'équilibres territoriaux. M. Bel et P. Mouy proposent une grille d'analyse des modes de relations que les établissements peuvent entretenir avec ces acteurs pour se procurer des ressources. Pour cela, les auteurs s'appuient sur la notion de registre de réputation comme fondement de l'accord que les établissements peuvent construire avec ces acteurs. Sur ces registres, ils mettent en avant la capacité du projet qu'ils présentent à réaliser l'un ou l'autre de ces objectifs : excellence scolaire, excellence technique, remédiation ou aménagement du territoire.

Un autre point de vue est développé par J.-L. Hermen. Il définit les relations de l'établissement avec son ou ses environnements à travers la notion « d'espaces de formation ». Ces espaces sont des construits sociaux et économiques, et recouvrent des espaces géographiques variables. On peut ainsi distinguer trois territoires générés par l'offre de formation, territoires plus ou moins sécants dont la connaissance et la maîtrise par l'établissement peut aider ce dernier à gérer et réguler l'évolution de son offre : aire de recrutement des élèves, aire de gestion du partenariat entre école et entreprise et enfin aire de recrutement pour les entreprises. La façon dont un établissement gère ces espaces en relation avec les acteurs extérieurs (élèves, Rectorat, entreprises) dépend des modèles de coordination qu'il adopte.

L'approche développée dans les deux textes suivants tente de répondre à une autre formulation de la question du rôle de l'établissement. Comment une même

Ce dossier consacré à « l'autonomie des établissements » s'appuie sur une enquête lourde menée par le Céreq (voir encadré). Il part de l'hypothèse de

spécialité de formation se distribue-t-elle sur l'espace national et comment peut-on expliquer les disparités ? On a choisi, pour explorer cette question, deux spécialités de formation aux caractéristiques très contrastées. La comptabilité est une formation qui accueille un large public, très répandue sur l'ensemble des zones. Mis à part quelques changements d'intitulés et une adaptation de la structure des diplômes au mouvement général, le contenu des enseignements est ancien et uniforme quels que soient les lieux. Les emplois relevant de cette spécialité sont dispersés dans l'ensemble des branches de l'activité économique, et aucune d'entre elles ne se constitue en interlocuteur face à l'Education nationale pour faire évoluer la formation. Dans un tel contexte, l'adaptation de l'offre aux contextes locaux est intégralement guidée par les caractéristiques de la demande. Les établissements, dans la mise en œuvre de stratégies de mobilisation d'acteurs ne peuvent s'appuyer sur cette spécialité de formation.

La formation en plasturgie présente les caractéristiques pratiquement opposées. Spécialité de formation récente, sa structuration en diplômes et sa répartition sur le territoire national ont été menées en concertation avec la branche. L'histoire de ce partenariat, instauré depuis une dizaine d'années, est déjà riche en fluctuations. Précédemment à la formalisation de ce partenariat entre branche et Education nationale, les premières sections de formation créées dans les années cinquante-soixante résultent de constructions locales associant des entreprises et des établissements de formation. Mais, à partir des années quatre-vingt, la pression des besoins en qualification incite à la mise en place d'une régulation qui dépasse les quelques sites pionniers et implique davantage les acteurs nationaux. La branche participe à la refonte des référentiels pédagogiques et

arrive à contrôler la localisation des formations. Mais plusieurs facteurs vont conduire à un affaiblissement de ce partenariat au début des années quatre-vingt-dix. La récession qui frappe la profession réduit considérablement la pression des « besoins ». Mais, en raison de la décentralisation en particulier, les ouvertures de sections de formation dans cette spécialité restent difficilement contrôlables. Elles répondent aux stratégies d'établissements, souvent soutenus par d'autres acteurs, pour qui elles représentent des opportunités dans le cadre des registres de réputation qui sont les leurs. Il s'agit d'ouverture de sections dans le cadre de l'excellence technique, ou dans le registre de proximité porté par des soucis d'aménagement du territoire, ou encore de tentatives pour sortir du registre de la remédiation en glissant sur celui de l'excellence technique. Pour légitimes qu'elles soient au regard des objectifs des acteurs autres que les entreprises ou la branche, ces créations mettent en danger un partenariat dans lequel la branche sent s'amoindrir son pouvoir d'influence. Dans le contexte actuel de plus grande raréfaction des moyens, le partenariat concernant la gestion de la carte scolaire est amené à se réactiver en étant axé prioritairement sur une logique qualitative, installant des formations initiales pérennes. L'adaptation quantitative, nécessitant des dispositifs plus fluctuants serait pris en charge par d'autres dispositifs relevant de la formation continue ou de l'apprentissage. Ainsi, pour cette spécialité de formation l'ouverture de sections de formation au sein des établissements est chaque fois le fruit de combinaisons d'acteurs différentes.

Maïten Bel
Céreq

